

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date : Jeudi 16 novembre 2017

Lieu : Salle Montaigne

Début de séance : 18h30

Présents :

Membres de droit :

- M. Legendre, Proviseur de l'EFE Montaigne
- M. Ugnon Coussioz, Directeur de l'école Montaigne
- M. Ahissou Hodonou, Proviseur adjoint
- M. Montout, Directeur Administratif & Financier (DAF)
- M. Amlon, Conseiller Principal d'Education (CPE)
- M. Rousseau, Attaché de Coopération scientifique & universitaire (représentant l'Ambassade de France)

Représentants du personnel enseignant :

- Mme Vergely
- M. Roy (suppléant de M. Mehablia)
- M. Cadoux
- Mme Rochatte
- Mme Derain

Représentants du personnel administratif et de service :

- Mme Baivi Menon, infirmière

Parents d'élèves :

- Mme Missinhoun,
- Mme Bleossi
- Mme Coyac Atindehou
- Mme Fourn

Représentants des élèves :

- M. Adokpo-Migan
- M. Kouassi

Membres siégeant à titre consultatif

Membres de l'APE :

- Mme Lascaris,
- Mme Adjassa.

Consul de France :

M. Pierre Blondel

Conseillers consulaires :

- M. Houngbédji
- Mme Varrin

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation / installation du Conseil d'Etablissement et de ses nouveaux membres**
- 2. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement du 16 novembre 2017**
- 3. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement du 27 juin 2017**
- 4. Bilan de rentrée**
- 5. Bilan / Résultats de la campagne d'examens 2017**
- 6. Projets pédagogiques = actualisation**
- 7. Carte des emplois**
- 8. Conventions (pour information et approbation)**
- 9. Questions diverses**

- 1. Présentation / installation du Conseil d'Etablissement et de ses nouveaux membres**

Présentation par le Proviseur de l'ordre du jour de la séance et des votes soumis lors de cette soirée ainsi que de la composition et de la présentation des trois collèges de représentants puis des membres siégeant à titre consultatif, ainsi que les deux membres de l'APE siégeant également à titre consultatif.

Présentation du Conseil de Discipline (émanation du CE) dont les membres seront désignés en séance.

Présentation d'autres commissions de travail (qui ne sont pas des instances officielles préconisées par la circulaire 1548 du 20 juillet 2017 de l'AEFE) mais que la Direction souhaite mettre rapidement en œuvre afin qu'elles rendent leurs conclusions au CE rapidement; il faudra en désigner les membres également, ceux-ci n'étant pas nécessairement des membres du CE :

- Sécurité (Mme Fourn est d'ores et déjà volontaire pour cette commission)
- Restauration collective (Mme Fourn s'est également d'ores et déjà portée volontaire pour cette commission), Mme Françoise Varrin souhaite aussi y participer ainsi que Mme Assitan Adjassa.

Des volontaires ont aussi été recensés à la suite du Conseil d'Ecole à la demande de M. Ugnon-Coussioz.

Le proviseur souhaite un début de travail des commissions assez rapidement; la feuille de route sera discutée par l'équipe de direction et soumise aux groupes de travail.

Il rappelle que la commission du CHSCT aura lieu à un autre moment puisqu'elle est prévue dans la Convention entre l'APE de l'Ecole et l'AEFE (article 17) ET que ces mêmes thématiques figurent aussi au menu des CHS (Article XIII) et CHSCT (Article IX)

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

prévues dans la circulaire sur les instances de l'AEFE. Afin de ne pas faire doublon, il conviendra de trouver la meilleure organisation interne tout en traitant des sujets prévus.

2. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement du 16 novembre 2017

3. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement du 27 juin 2017

Mme Françoise Varrin explique que deux annexes manquent au PV du dernier CE du 27 juin 2017 :

- le document concernant les IMP (Indemnités pour Missions Particulières) (compte-rendu et coût) adopté et versés en 2016-2017 aux différents personnels
- le bilan financier des projets pédagogiques,

M. le Proviseur et le M. le DAF feront les recherches nécessaires pour les fournir prochainement.

M. Thierry Houngbédji a également mentionné que son nom n'avait pas été mentionné sur le PV du précédent Conseil d'Établissement malgré sa présence.

Toujours concernant le PV précédent, Mme Joëlle Vergely n'apparaissait pas comme membre de droit, selon la remarque de M. Roy.

Le PV sera donc corrigé rapidement, mais est approuvé, avec ces 4 réserves-là.

4. Bilan de rentrée

Le proviseur propose d'envoyer, à la demande, les différents documents statistiques qu'il présente.

Présentation et rapide analyse de ces différentes données par le directeur de l'école et le proviseur.

- Effectifs de rentrée 1^{er} et 2nd degrés
- Effectifs sur 10 ans
- Ratio E/D

Question de Mme Fourn au sujet d'un nombre de 1 000 élèves qui aurait été évoqué par la précédente administration et qui est dépassé aujourd'hui. Y a-t-il une limite véritable à l'effectif ?

Le proviseur répond en expliquant que cette barre des 1 000 ne repose sur rien qui soit acté dans les bilans précédents.

M. Rousseau complète en expliquant que les effectifs sont respectés par classe et que cette barre de 1 000 élèves est dépassée depuis plusieurs années sans compromettre le bon fonctionnement de l'établissement.

M. le Proviseur complète en expliquant qu'il serait difficile -étant donné la configuration de l'école-, de dépasser de beaucoup ce nombre de 1 000 élèves.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

5. Bilan / Résultats de la campagne d'examens 2017

Mise en exergue notamment du nombre de mentions B et TB que selon le Proviseur, nous pouvons considérer comme un indicateur d'excellence (et un objectif vers lequel tendre) étant donné qu'il sert de critère à beaucoup d'établissements pour se positionner les uns par rapport aux autres –puisque maintenant la seule réussite au bac n'est plus un enjeu.

- Résultats bruts session 2017
- Comparatifs sur 10 ans
- Nombre de mention et comparaison sur les 10 dernières campagnes

Mme Fourn pose la question du projet de création régional ou sous régional d'un programme d'enseignement hors études générales. (Filière technique ou professionnelle)

Mme Varrin apporte un élément d'information, suite à une rencontre avec M. Bouchard (Le Directeur de l'AEFE, lors de sa visite à Cotonou en 2017) qui aurait répondu qu'il n'en était pour l'instant pas question. Le développement de ce genre de section sur des lycées de la taille de l'école Montaigne n'est pas d'actualité pour l'AEFE, complète M. Rousseau, et il précise qu'une filière professionnelle serait difficile au Bénin compte tenu du fait que cette filière implique une immersion de 22 semaines en entreprise. Il ajoute également que cette question reste ouverte et posée. Réponse à laquelle s'ajoute M. Roy, ancien professeur à Lomé, qui explique la difficulté à mutualiser les APE. M. Rousseau et M. Legendre ajoutent que la problématique des internats pose des soucis logistiques et organisationnels qui seraient très difficiles à résoudre.

6. Projets pédagogiques = actualisation

Ceux-ci, comme le précise le Directeur de l'Ecole M. Pierre Ugnon Coussioz, ont été acceptés récemment en conseil d'école.

Le coût sera inférieur d'environ 2 millions de FCFA par rapport au budget qui avait été accepté lors du précédent CE de juin 2017.

Pour le 2nd degré, Mme Rochatte apporte quelques précisions sur l'actualisation de plusieurs projets Lettres.

Voté oui à l'unanimité.

7. Carte des emplois

Acte pris en CE, à travers lequel ses membres émettent un avis sur les changements des emplois émanant directement de l'éducation nationale (Expatriés, Résidents) et leurs conséquences en matière de recrutement en Contrat local.

- Du fait de la transformation (*Etablissement à Zone*) du poste d'expatrié de Lettres classiques, la question de l'enseignement du latin se pose. Plus précisément le CE pourrait se prononcer sur la transformation correspondante du poste de résident occupé par M. Loustic (*Lettres modernes en Lettres Classiques*) à la faveur de son départ en retraite
- Afin de garder un taux d'encadrement de titulaires satisfaisant, la direction propose au CE la création (déjà discutée favorable lors d'un CE en 2017) d'un

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

poste de résident en Maths. Puisque, pour rappel, le *poste expatrié de Maths* est remplacé par un *poste expatrié zone* en Sport.

- Le *poste expatrié SVT* est supprimé, alors que l'information initiale envoyée en Juin 2017 prévoyait sa transformation *en expatrié zone*. Le CE devra se prononcer sur cette suppression ET sur la création d'un *poste de résident* dans cette même discipline dont le taux d'encadrement par des titulaires serait très sensiblement en baisse.

Postes à pouvoir en contrat local : 2 postes de Professeur des Ecoles (départ en retraite), 1 poste en Lettres, 1 poste en Economie, 1 poste en Histoire-Géographie.

Proposition d'ajouter une classe de petite section (PS) de maternelle.

M. Ugnon Coussioz explique que le taux de pression sur ce niveau est élevé et que l'ouverture y répondrait. Parallèlement, il démontre que cette ouverture permettrait, selon la politique choisie par l'établissement d'atteindre plusieurs buts et d'éviter un écueil :

- cylindrer la structure de l'école
- accueillir plus tôt, davantage d'enfants dans notre système maternel
- tout en gardant quelques places pour des admissions « latérales » sur les niveaux supérieurs
- baisser sensiblement le E/D sur la maternelle et faire ainsi un travail plus qualitatif

Questions de Céline Coyac Atindehou sur les attributions de postes de titulaires en maternelle et de la place de la classe de petite section.

Réponse de la Direction : A ce stade, nous travaillons sur la structure théorique et non pas sur les attributions de postes ; cela se fait plus tard dans l'année et est de la responsabilité de la Direction qui est consciente de la nécessité de réorganiser l'encadrement pédagogique par cycle selon des ratios « titulaires/non titulaires » différents.

On suggère d'ailleurs la création, pour cette ouverture, d'un poste de résident.

Quant à l'espace, plusieurs idées sont en cours de maturation.

Question de M. Roi qui fait part d'une motion de la part des enseignants concernant l'information au sujet de la suppression de postes d'expatriés et de postes de résidents d'après de nouvelles mesures de l'AEFE.

Le proviseur explique que l'administration travaille dans une logique de qualité et que pour l'instant, seul le poste d'expatrié de SVT sera supprimé et que les postes de résidents ne sont pas pour l'instant menacés malgré les nouvelles contraintes budgétaires annoncées par l'AEFE.

D'après Mme Varrin, ces sources qui impliqueraient de telles mesures de la part de l'AEFE, n'ont rien d'officiel.

Les membres du CE votent pour/contre l'insertion de la Motion déposée par les enseignants au PV du CE :

- 4 contre
- 3 abstentions

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- 11 pour

La motion sera donc ajoutée au PV.

Vote concernant la suppression du poste de professeur expatrié de SVT

- 13 contre

- 5 pour

Vote pour un acte unique des mouvements de résidents qui comprendra la transformation d'un poste de lettres modernes en Lettres classiques, la création d'un poste de résident de Professeur des Ecoles, création d'un poste de résident en maths et création d'un poste de résident en SVT.

- 18 pour

8. Conventions (pour information et avis)

Le DAF soumet deux conventions.

Celle qui concerne l'ASC et l'association ASM.

Remarque de M. Frédéric Cadoux qu'il donne de la part des professeurs de sport de Montaigne :

Ils souhaiteraient être informés au sujet de ces conventions au préalable, ils souhaiteraient que les lieux soient utilisés sur d'autres moments que les temps scolaires et que le matériel de l'école ne soit pas utilisé.

M. Legendre explique que si les activités proposées par l'ASC sont **complémentaires** de celles du sport enseigné à l'école, rien n'empêche le partage des locaux.

Il ajoute que l'EFE Montaigne est en cours de négociations pour une éventuelle utilisation des équipements de la BCEAO en plus de ceux de Montaigne.

Mme Rochatte déplore qu'une salle soit mis à disposition de l'ASC quand un espace de rencontre entre professeurs et élèves demeure pour l'instant, inexistant.

La direction explique que cette salle n'est mise à disposition qu'au moment de la rentrée et considère la demande concernant une salle pour recevoir les parents. C'est d'ailleurs une disposition reconduite sur le même principe que l'année N-1 et dont les professeurs EPS sont informés, puisque cette même convention prévoit que l'un de nos professeurs est précisément l'interface entre l'ASC et l'EFE.

Mme Varrin demande quels sont les statuts des deux associations précitées et quand auront lieu les assemblées générales. M. Legendre fera remonter ces questions.

Vote :

Acceptation de ces deux conventions à l'unanimité.

9. Questions diverses

Questions de la part des enseignants :

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- Questions calendaires :

1/ Y a-t-il une compensation pour la journée travaillée à la pré-rentrée ? Mme Rochatte explique que comme les samedis ne sont pas travaillés, mais que la pré-rentrée eut lieu un samedi, alors demande est faite d'un rattrapage ou d'une compensation financière.

Réponse du Proviseur : Complexité de la demande puisque les statuts des personnels concernés sont différents ; la question, légale et administrative, mérite d'être abordée avec l'APE qui est employeur notamment des contrats locaux.

Réponse de M. Rousseau : Compte tenu que la rentrée des enfants se faisait un lundi et que le vendredi précédent était un jour férié, le choix du samedi était inévitable et deux demies-journées sont normalement prévues pour la pré-rentrée, donc il n'est pas certain qu'une compensation soit légitime.

M. Roy accepte cette logique mais estime que pour les personnels non-enseignants, la journée fériée a été suivie par un samedi travaillé, ce qui n'est pas normal étant donné que leur fonction n'est pas directement liée au calendrier scolaire.

Information de Mme Lascaris : Le code du travail prévoit normalement beaucoup moins de jours de congés que ce qu'ont les personnels locaux à l'école.

Le représentant des enseignants estime que cette analyse n'est pas correcte. Si l'employeur accepte de donner des droits à congé supplémentaires, cela ne lui donne pas la possibilité de faire travailler les employés sans respecter les règles élémentaires (telles que le respect des horaires hebdomadaires, l'attribution d'heures supplémentaires, le respect des jours fériés, ...)

M. l'Attaché estime que ce problème est à régler avec le conseil d'administration de l'APE.

2/ Les deux demi-journées - *Arts et Sciences* et *Vivre ensemble* - doivent être compensées par un temps équivalent en moins, en fin d'année en juillet or ce n'est pas prévu.

De plus, le 26 mai choisi pour la journée du *Vivre ensemble*, ne semble pas être pertinent compte tenu de la période de préparation des examens pour certaines classes.

Proposition de M. Legendre : Faut-il proposer en conseil des maîtres et conseil pédagogique la possibilité de proposer deux dates plus appropriées pour ces deux journées spéciales ?

M. Rousseau rappelle comment de telles dates sont décidées au plan administratif.

Réflexions de Mme Lascaris et de M. Roy sur ce qui s'est passé l'an passé au sujet du temps scolaire qui a été décidé apparemment par le SCAC et non par le vote du CE comme l'usage le permet normalement.

M. Rousseau expose les règles institutionnelles et administratives qui prédisposent à la validation du calendrier scolaire.

Il ajoute qu'il y a les règles et les usages. Il n'y a pas d'opposition de la part de l'autorité administrative à ce qu'il y ait discussion à ce niveau. Mais l'inspection (l'IEN de Zone et le SCAC) a autorité pour valider le calendrier final.

Quant aux dates des deux demi-journées spéciales, il était prévu qu'elles soient placées sur des semaines qui comportent au moins un jour férié afin de ne pas alourdir la durée maximale légale de travail pour les élèves.

La liste des questions et l'ordre du jour étant épuisés, la séance levée à 20h54.